



MĒMO

AQPM

À : Tous les membres

Date : Le 15 novembre 2019

Objet : UDA Nouveaux médias - Augmentation de la contribution du producteur à la Caisse de sécurité des artistes

—

Chers membres,

Nous tenons à vous rappeler que, pour les productions couvertes par l'*Entente collective UDA-AQPM Nouveaux médias 2017-2020*, la contribution du producteur à la Caisse de sécurité des artistes a augmenté d'un pour cent (1%), et ce, **depuis le 10 novembre 2019**.

La contribution du producteur à la Caisse de sécurité des artistes équivaut maintenant à dix pour cent (10%) des cachets et des droits de suite.

Cette contribution s'applique sur les cachets et droits de suite relativement aux services rendus à compter de cette date, et ce, même si le contrat entre le producteur et l'artiste a été signé antérieurement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question à ce sujet.

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

AQPM